

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Adam WYETT / EnglishTime.Live

Adresse : 70 rue Bergson, 42000 Saint-Etienne

mise à jour : le 21 avril 2025

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

Définitions :

- **EnglishTime.Live** est un organisme de formation représenté par Adam WYETT (ci-après "l'Organisme de Formation" ou "OF").
- Les **clients** sont ceux dont émanent les commandes. Il peut s'agir d'entreprises, de particuliers, de salariés, d'organismes publics ou associatifs.
- Les **stagiaires** sont les bénéficiaires de la formation.
- Les **OPCO** (Opérateurs de Compétences) sont les financeurs de la formation dans le cas où le client active la subrogation.
- La **convention de formation** est le document contractuel soumis à l'approbation du client.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de formation linguistique proposées par EnglishTime.Live.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV et du Règlement Intérieur disponible sur le site internet englishtime.live. Sauf dérogation formelle et expresse de l'OF, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents constituant le Contrat sont, par ordre de priorité décroissante :

- Le bon de commande ou la convention de formation signée
- Le plan de formation
- Les présentes CGV
- Le Règlement Intérieur
- La facture

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée :

- Par téléphone au 06 76 33 64 05
- Par email à adam.wyett@englishtime.live
- Par mail via le site internet englishtime.live

L'inscription est considérée comme définitive à réception :

- Du bon de commande signé ou de la convention / le contrat de formation professionnelle signée
- Du règlement de l'acompte, le cas échéant

Pour les formations financées par un OPCO (Opérateur de compétences), l'inscription n'est définitive qu'à réception de l'accord de prise en charge.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE FORMATION

L'OF est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Il s'agit notamment de supports papier, numériques, études de cas, mises en situation, etc.

La durée des formations est exprimée en heures.

Les formations peuvent être dispensées :

- Dans les locaux de l'OF (70 rue Bergson, 42000 Saint-Etienne)
- À distance par visioconférence (ZOOM)
- En formule mixte (présentiel/distanciel)

Le nombre de participants est limité à 6 personnes par session pour les cours collectifs.

ARTICLE 5 : MODALITÉS FINANCIÈRES

5.1 Prix

Les prix des formations sont indiqués en euros. Les prestations sont exonérées de TVA conformément à l'article 261.4.4a du CGI.

Les prix incluent la formation et les supports pédagogiques. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge du Client.

5.2 Modalités de paiement

Pour les particuliers, le règlement est exigible avant chaque cours par carte, espèces ou via le site web.

Pour les entreprises, le règlement est exigible à réception de la facture, sauf dispositions contraires prévues dans la convention ou le contrat de formation.

Tout retard de paiement de l'entreprise donnera lieu à l'application des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

5.3 Financements par un tiers

Si le Client souhaite qu'un OPCO prenne en charge le financement de la formation, il lui appartient :

- D'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation
- De s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De s'assurer de la bonne exécution du paiement par l'OPCO

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

ARTICLE 6 : ANNULATION ET REPORT

6.1 Par le Client

Toute annulation ou report doit être signalé par email, téléphone WhatsApp ou SMS.

Pour les cours collectifs, toute absence signalée 7 jours à l'avance permet d'éviter d'être facturé.

Pour les cours particuliers, toute absence non signalée 72 heures à l'avance pourra entraîner une facturation à hauteur de 50% du cours prévu.

En cas d'absence pour raison de santé grave, l'élève ne sera pas facturé si un justificatif médical est fourni et si le formateur en est informé.

Si un élève doit s'absenter à plusieurs reprises en raison de problèmes de santé récurrents nécessitant des interventions médicales (justificatif requis) ou autre raison, sa formation pourra être mise en pause.

Même si l'absence est notifiée tardivement et entraîne la facturation, il est demandé aux élèves d'en informer le formateur par courtoisie et pour des raisons d'organisation.

6.2 Par l'Organisme de Formation

L'OF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation, l'OF rembourse au Client les sommes éventuellement perçues, sans autre indemnité.

En cas de report, l'OF proposera de nouvelles dates : si le Client les accepte, les sommes déjà versées seront imputées sur le prix de la nouvelle session ; si le Client les refuse, ces sommes lui seront remboursées.

Il peut y avoir des cas où des ajustements d'horaires sont nécessaires pour répondre aux contraintes spécifiques des deux parties. Dans ce cas, le stagiaire ne sera pas facturé.

ARTICLE 7 : ASSIDUITÉ

La participation régulière aux cours organisés par l'OF dans le cadre de ses formations est fortement encouragée pour assurer l'efficacité de l'apprentissage.

Les horaires sont spécifiés lors de la réservation du cours. Tout retard devra être signalé au formateur.

Une feuille d'émargement devra être signée pour chaque cours par le stagiaire pour les formations professionnelles. Ceci se trouve sur le site.

Une attestation de réalisation / présence est mis à disposition automatiquement sur le site.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'OF, consultable sur le site internet englishtime.live en format PDF.

ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

Le Client s'engage à ne pas enregistrer les sessions ou redistribuer le contenu sans autorisation. Aucun partage de fichiers illégaux ou protégés par des droits d'auteur n'est autorisé.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITÉ

L'OF et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA FORMATION

EnglishTime.Live met en œuvre les conditions d'une formation réussie : recueil des besoins, conception sur mesure, formateurs qualifiés, outils pédagogiques et conditions matérielles adaptées.

Les stagiaires de leur côté doivent s'engager à être assidus, proactifs et impliqués pendant les cours et dans leur travail en autonomie, tout au long de leur formation. Le succès de l'apprentissage d'une langue requiert une participation active et régulière.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Pour les formations se déroulant dans les locaux d'EnglishTime.Live, les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur qui est disponible sur le site internet.

En aucun cas EnglishTime.Live ne pourra être tenu responsable d'un dommage corporel intervenu au cours de la formation. De la même manière, EnglishTime.Live ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client de vérifier que son assurance couvre ces risques.

ARTICLE 13 : ATTESTATIONS DE FORMATION ET BILANS

Une attestation de formation est remise au stagiaire en fin de stage. Avec son accord, cette attestation peut également être remise au client en tant que donneur d'ordre et financeur.

Un bilan de fin de formation est transmis au client, faisant apparaître les progrès réalisés.

Si le stagiaire passe une certification, il est destinataire de ses résultats. Le client reçoit également les résultats, si la formation se déroule sur le temps de travail.

ARTICLE 14 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, les données des élèves sont stockées de manière sécurisée. Seules les informations essentielles (nom, prénom, email) sont conservées. Les données ne sont pas partagées avec des tiers.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée conforme aux exigences du RGPD. En règle générale, elles sont supprimées après une période de 3 ans suivant la fin de la formation, sauf obligation légale contraire.

Chaque élève peut consulter ses informations personnelles via son espace en ligne.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à adam.wyett@englishtime.live.

ARTICLE 15 : DROIT DE RÉTRACTATION POUR LES PARTICULIERS

Dans le cadre de formations demandées et financées directement par un particulier, ce dernier dispose d'un droit de rétractation de 14 ou 10 jours à compter de la signature de la convention ou contrat de formation qui valent document contractuel (à distance ou en présentiel respectivement), conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 16 : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, l'OF propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, le Client peut déposer sa réclamation sur le site <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

ARTICLE 17 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et l'OF à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.